



RÉGATE AGATHOISE
École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts, Québec
Étape N°4 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

Du 18 au 20 septembre 2026

École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec et École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts

1. RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 La RCV 40.1 s'applique.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régate est ouverte aux classes **Optimist (4 flottes), ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.
- 2.2. Les ILCA 6 et les ILCA 4 seront considérés comme deux classes, s'il y a le nombre requis de participants dans chacune d'elles pour former deux classes.
Dans le cas contraire, elles seront considérées comme une seule classe et les participants devront choisir le gréement de leur choix pour l'ensemble de l'événement.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.
- 2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1. Frais d'inscriptions à la régate, taxes incluses.

	FRAIS D'INSCRIPTION AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2026	FRAIS D'INSCRIPTION À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE 2026
BATEAU SIMPLE	80,00 \$	130,00 \$

3.2. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca. Après la date limite qui est le jeudi 17 septembre à midi, les inscriptions seront fermées.

3.3. Un bateau accompagnateur avec un entraîneur n'a aucun frais d'inscription à payer, mais doit compléter une inscription en ligne et s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité. Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de Voile Canada et avoir payé leur cotisation d'entraîneur. Aucune autre embarcation que celle des entraîneurs et des compétiteurs ne sera acceptée sur le site de l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts.

4. LAVAGE DES EMBARCATIONS

Il est obligatoire que les bateaux des compétiteurs, les bateaux accompagnateurs, ainsi que leurs remorques/charriots de mise à l'eau soient lavés, un maximum de 48 heures, avant leur arrivée sur le site de l'École de voile, afin de prévenir notamment l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes. Une confirmation verbale sera exigée à votre arrivée sur le site. Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de protéger notre lac.

5. HORAIRE

5.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
VENDREDI 18 septembre	9h00-16h00	Enregistrement et arrivée des embarcations
	10h00-16h00	Entraînement libre
SAMEDI 19 septembre	07h00-9h00	Fin des enregistrements et arrivée des embarcations
	9h30	Réunion des barreurs
	11h00	Premier signal d'avertissement de la journée
DIMANCHE 20 septembre	7h30	Ouverture du site
	9h00	Réunion des barreurs
	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	14h00	Dernier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

5.2. Le site de l'École de voile sera fermé à partir de 17h00 à tous les soirs. Lors des journées de courses, les embarcations seront acceptées avant 9h00 et elles pourront quitter le site uniquement après 16h00. Prenez note également qu'aucun animal ne sera autorisé sur le site.

5.3 Les embarcations devront être sécurisées pour la nuit.

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, le dernier jour de la régate.

6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles sur le www.voilesteagathe.com et www.voile.qc.ca, à partir du mardi 15 septembre 2026.

7. COMMUNICATION

7.1 Le tableau officiel d'information en ligne peut être consulté sur le www.voilesteagathe.com. Des communications supplémentaires pourront être ajoutées sur ce panneau d'affichage officiel.

7.2 Pendant la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

8. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type au vent-sous-le-vent.

9. CLASSEMENT

9.1. Pour chaque classe, il y aura un maximum de 7 courses.

9.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

9.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

9.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

9.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

10. BATEAUX DE SUPPORT

10.1. L'accès au circuit de course est interdit pendant une course aux bateaux accompagnateurs de l'entraîneur.

10.2. Les bateaux accompagnateurs seront identifiés d'une marque jaune.

11. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

11.1. Tous les bateaux et les charriots de mise à l'eau devront être localisés à l'aire désignée sur le terrain.

11.2. Les remorques de transport doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement.

12. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

13. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 13.1. Les compétiteurs participant à la régate se doivent d'être membre en règle de la FVQ et acceptent les risques inhérents à la pratique du sport. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.
- 13.2. Suite à son inscription, le participant à cette régate, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

13. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

14. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toutes autres informations concernant la régate Agathoise, vous pouvez rejoindre l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts à info@voilesteagathe.com ou au 819 326-2282.

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

AUTRES INFORMATIONS

- Un guide du participant sera remis à tous les compétiteurs avant la régate.
- Notez que plusieurs options d'hébergement sont disponibles à proximité de l'École voile de Sainte-Agathe, dont un camping, des hôtels et des auberges.